

# Être membre de la CE UFSP

➔ **Retourner impérativement à l'UFSP avant le 23 août 2024**

7<sup>ème</sup> Congrès  
**UFSP**

Du 7 au 11 octobre 2024 - Ile de Ré.



**P**our préparer le Congrès de l'Union Fédérale de la Santé Privée plusieurs critères ont été fixés en Commission de Candidature, puis actés à la Commission Exécutive l'Union Fédérale de la Santé Privée du : 15 mai 2024.

- ⇒ **Nous devons veiller à ce que notre future Commission Exécutive soit composée de camarades issus de tous les secteurs d'activité de notre Union,**
- ⇒ **Nous devons tendre à l'égalité Femmes/Hommes dans la composition de la CE prenant en compte le salariat, des groupes et des entreprises de notre secteur,**
- ⇒ **Nous devons assurer un maillage territorial sur la base des 22 « anciennes » régions et veiller à la présence des différents corps de métiers de nos secteurs, du parcours de formations syndicales et de la participation aux Commissions Exécutives de notre union.**
- ⇒ **Le rajeunissement de la CE UFSP est un enjeu majeur. La dernière CE de l'Union Fédérale de la Santé Privée avait une moyenne d'âge à la prise de mandat de 46-ans.**

**ÊTRE MEMBRE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE NÉCESSITE UNE RÉELLE IMPLICATION DANS LA VIE DE L'UNION FÉDÉRALE, MAIS AUSSI D'ÊTRE EN LIEN AVEC SON USD, SA RÉGION ET SON SYNDICAT.**

L'affiliation à la santé privée pour les syndicats qui présentent des candidats à la CE est essentielle. Celle-ci se fait à partir de la déclaration du secteur d'activité (code NAF) dans la fiche entreprise du COGITIEL. Ces syndicats doivent être statutaires, qu'il s'agisse d'un syndicat d'entreprise/d'établissement ou d'un syndicat départemental ayant une ou plusieurs sections affiliées à la santé-privée.

L'avis de l'USD est demandé mais facultatif. Les syndicats qui présentent des candidats devront être à jour de leurs versements de cotisation au moins au terme du trimestre précédent l'ouverture du congrès.

Ces candidatures seront examinées par la commission des candidatures, qui fera des préconisations à la CE de l'Union Fédérale sortante. Celle-ci fera des propositions à la Commission des Candidatures **élue par le Congrès**, qui elle-même proposera au congrès une liste de candidats pour que soit élus les 30 membres de la CE. (Nombre fixé par nos statuts).

Dès à présent, nous devons réfléchir, dans les syndicats et dans les territoires, à la représentativité de nos camarades au sein de la future direction de l'UFSP. Nous connaissons la complexité de ce secteur, entre le lucratif et le non lucratif, les grands groupes nationaux, les petits établissements, les cliniques et les maisons de retraite. Pour appréhender toutes ces différences, il serait nécessaire d'avoir dans notre CE des camarades issu.e.s de différentes Branches, accords (Accord d'établissement ou Accords Nationaux CRF/EFS) et Conventions Collectives.

L'UFSP doit se doter d'un panel de représentant.e.s de toute la Santé Privée prêt.e.s à s'investir et à faire face aux attaques incessantes des employeurs, du lucratif comme du non lucratif, qui dénaturent nos droits et renvoient nos acquis toujours à la baisse.

Ils.elles devront être prêt.e.s à s'investir dans la lutte contre la progression des discriminations syndicales toujours plus importantes dans notre secteur, la lutte pour obtenir de nouveaux droits syndicaux, celle pour l'augmentation des salaires, celle pour une égalité Femme/Homme et celle pour le renforcement de la CGT tant au niveau de la représentativité que de la syndicalisation.

**NOUS AVONS L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE POUR L'UFSP UNE COMMISSION EXÉCUTIVE COMPOSÉE DE DIRIGEANTS NATIONAUX OFFENSIFS, DÉCISIONNELS ET MILITANTS. CELA INDIQUÉ UNE GRANDE RESPONSABILITÉ. LA OU LE CAMARADE SE DOIT D'ÊTRE PRÉSENT.E AUX INSTANCES DE L'UFSP ET D'ÊTRE PRÊT À SE RENDRE DISPONIBLE À PARTICIPER AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES DOSSIERS PORTÉS PAR L'UFSP AU SEIN DE LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE.**

Le Village Océanique  
Chemin des Peux Blancs  
17580 Le Bois Plage en Ré

**FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE -  
UNION FÉDÉRALE DE LA SANTÉ PRIVÉE**  
263, rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - Case 538 -  
Tél. : 01 55 82 87 71 - Fax : 01 55 82 87 77  
ufsp@sante.cgt.fr